

## COORDINATION DE LA FORMATION CONTINUE AU SEIN D'UN GHT (AFC30) (ORGANISME ERNST ET YOUNG)

La réflexion des établissements sur la mise en place d'une coordination de la formation continue au sein des GHT en est à son commencement. Il existe une diversité de GHT de part leur taille, la variété des spécificités des différents établissements qui les composent, les différents niveaux de coordination déjà existants selon les structures. La réglementation laisse une grande autonomie aux établissements dans les modalités de mise en œuvre de cette coordination. Chaque GHT a donc ses problématiques et est appelé à construire son propre modèle de coordination de la fonction formation.

Dans ce cadre, l'ANFH propose aux établissements une action de formation pour accompagner les établissements dans cette dynamique. Cette formation comprend plusieurs étapes : diagnostic des processus de formation, analyse des diagnostics et plan d'action par GHT. Les GHT pourront intégrer le dispositif avec ou sans le diagnostic en fonction de leur avancement.

### OBJECTIFS

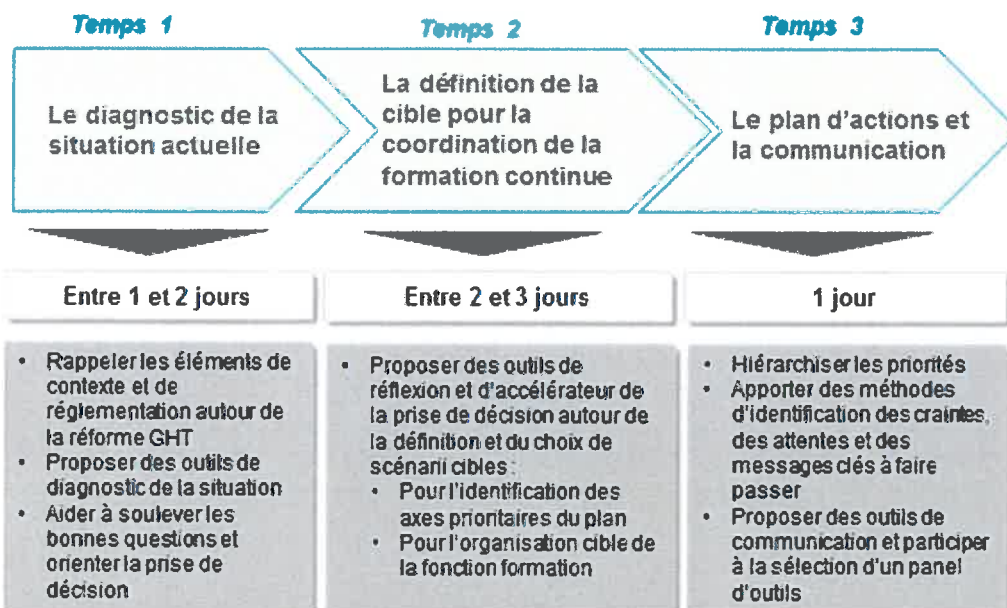
#### Objectif général :

- Structurer la coordination de la formation continue au sein d'un GHT

#### Objectifs spécifiques :

- S'approprier les éléments réglementaires de la réforme GHT
- Réaliser le diagnostic de son processus de formation continue
- Partager au niveau du GHT, les diagnostics et, parmi les éléments communs identifiés dans le diagnostic, définir ceux qui seront mutualisés ou non,
- Définir les rôles de chaque établissement dans la coordination
- Co-construire par GHT un plan d'action pour la mise en place de la coordination
- Définir un plan de communication destiné aux personnels et instances des établissements du GHT
- Décliner le projet médical partagé dans le plan de formation des établissements

### PROGRAMME



#### PUBLIC :

Directeurs, DRH, Directeurs de soins, Responsables formation, Membres des commissions formation ou du CTE, d'un même GHT.

#### ORGANISME : ERNST & YOUNG

#### DUREE : 4 à 6 jours

#### CLOTURE DES INSCRIPTIONS POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES :

Lundi 2 octobre 2017

#### ORGANISATION :

Formation en intra-GHT  
Le GHT qui souhaite organiser cette formation devra transmettre un courrier à l'ANFH Bretagne. A réception, l'ANFH communiquera les coordonnées de la personne de l'organisme à contacter pour arrêter les dates de la formation. L'établissement support du GHT devra transmettre à l'ANFH la liste des participants des différents établissements pour contractualiser le groupe avec l'organisme. L'ANFH signera un bon de commande avec l'organisme.

#### COÛT PEDAGOGIQUE :

Module 4 jours : 6 150 euros(\*)

Module 6 jours : 9 120 euros(\*)

(\*) En fonction du séquençage de la formation retenu par le GHT, le calcul du coût pédagogique sera actualisé au regard du nombre de déplacements du formateur.

#### FINANCEMENT :

Pédagogie et frais de déplacement/séjour à imputer sur les plans de formation des établissements.

#### CONTACT

Marie-Annick LE FILOUS

☎ 02 99 35 28 77

Mail : ma.lefilous@anfh.fr